

Règlement du défilé de mode « Upcycling by Crous » en date du 05/05/2023

Préambule :

Des ateliers couture ont été organisés sur l'année universitaire 2022-2023. Quatre groupes ont été créés afin de suivre les ateliers, ces derniers ont été répartis sur quatre résidences différentes (Galois, Barjavel, Camus et Mousseron).

Chaque groupe a été supervisé par un responsable, membre des personnels du Crous de Lille.

Le but des ateliers était de créer des tenues à partir de tissus de récupération (vêtements, linge de maison, etc...) afin d'organiser un défilé. Ce dernier est l'aboutissement et la présentation des tenues réalisées.

La possibilité est donnée de faire porter ses créations à d'autres personnes (mannequins d'un soir) n'ayant pas participé aux ateliers de confection.

Les étudiants qui ont participé aux ateliers ont la possibilité de s'inscrire afin de participer au défilé. Ils seront présentés comme les créateurs des tenues.

Chaque groupe aura un nom déposé dans le dossier d'inscription (fiches individuelles et annexes).

L'ensemble du projet « Upcycling by Crous » a été financé par la CVEC.

I. Les dossiers d'inscription

Les inscriptions se feront à l'aide du dossier d'inscription ci-joint, ou auprès de votre responsable d'atelier sur demande.

Ils devront être remplis et envoyés par mail (virginie.bethencourt@crous-lille.fr) avant le 01/05/2023

II. Déroulement défilé :

Chaque créateur et mannequin se verra remettre une bouteille d'eau de 50 cl à son arrivée à l'évènement. Des vestiaires et toilettes seront mis à disposition (restaurant universitaire du Sully). La responsabilité du Crous de Lille ne pourra pas être engagée en cas de vol.

Les mannequins sont les personnes, étudiantes ou non, qui porteront les réalisations des créateurs.

Le défilé aura lieu le vendredi 05 mai 2023 à 19h30 (**début du défilé**) dans la salle du Cabaret le Sully.

L'évènement se déroulera de la façon suivante (déroulé à titre indicatif) :

- 15h30 : accueil des créateurs et mannequins pour la préparation au défilé (coiffure, maquillage, habillage etc...)
- 19h00 : ouverture des portes et accueil du public
- 19h30 : début du défilé
- 20h00 : début du vote en ligne
- 20h15 : fin des votes et décompte des points et tirage au sort parmi les étudiants
- 20h30 : annonce des gagnants
- 20h45 : cocktail de fin de défilé

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou de modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu par le présent règlement : fraude, virus, problème technique ou autre cause hors du contrôle de l'Organisateur.

III. Modalités d'attribution des lots

Tout participant ne pouvant présenter une carte étudiante de l'académie de Lille en cours de validité à la remise des lots ne pourra pas prétendre au gain d'un des lots mis en jeu.

a. Meilleur créateur par atelier

Chaque créateur inscrit pour le défilé obtiendra deux notes:

- 1 note d'assiduité aux ateliers (attribuée par l'animateur des ateliers) décomposée de la façon suivante :
 - - de 5 séances : 5 points
 - De 5 à 10 séances : 10 points
 - De 10 à 15 séances : 15 points
 - + de 15 séances : 20 points
- 1 note issue du vote du public présent le jour du défilé :

Chaque vote du public équivaut à 0,5 point par vote.

La note finale du créateur sera la somme de la note d'assiduité et de celle du vote du public. Le classement des créateurs de chaque groupe se fera en fonction des notes. Les gagnants étant ceux qui ont obtenu les 3 meilleures notes par ordre décroissant.

En cas d'égalité entre deux créateurs un nouveau vote aura lieu spécifiquement entre les créations à départager.

b. Meilleure tenue – tous ateliers et thèmes confondus

La meilleure tenue sera celle qui a obtenu le plus de vote du public.

En cas d'égalité entre deux créateurs un nouveau vote aura lieu spécifiquement entre les créations à départager.

c. Tirage au sort

Un étudiant présent dans le public qui aura participé au vote du défilé aura la possibilité de s'inscrire à un tirage au sort afin de gagner le lot mentionné dans l'article IV c.

L'inscription se fera à l'aide du formulaire de vote préalablement rempli par l'étudiant.

Pour être éligible, l'étudiant doit accepter de fournir ses coordonnées (nom, prénom et adresse mail). Ces coordonnées seront utilisées uniquement dans le cadre de ce tirage au sort.

Si le gagnant n'est pas en mesure de fournir une preuve de son statut étudiant lors de l'évènement, le Crous le recontactera par mail afin de vérifier son statut. Le gagnant aura alors jusqu'au 09 juin 2023 pour présenter son justificatif et retirer son lot.

IV. Dotation

L'ensemble des créateurs de chaque atelier présent au défilé remporte un coffret initiation couture d'une valeur de 35 euros TTC

a. Dotation par atelier

1^{ère} place de chaque atelier :

Remporte une machine à coudre de la marque SINGER d'une valeur de 150 euros TTC

2^{ème} et 3^{ème} place de chaque atelier :

Remportent une carte cadeau chez CULTURA d'une valeur chacune de 30 euros TTC

b. Dotation pour la meilleure tenue

Une tablette graphique d'une valeur de 40 euros TTC sera offerte au créateur de la plus belle tenue de la soirée.

c. Dotation pour le tirage au sort

Une tablette graphique d'une valeur de 40 euros TTC sera offerte par tirage au sort pour l'un des étudiants présents dans le public votant.

V. Captation de l'évènement

Une captation de l'évènement est prévue, il est attendu des créateurs et mannequins qu'ils fournissent une attestation de droit à l'image annexée au dossier d'inscription.

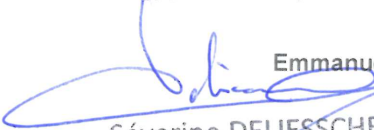
Un affichage sera prévu à l'entrée de la salle pour prévenir le public de la captation.

VI. Procès-verbal :

Le procès-verbal sera établi après le défilé et publié sur le site du Crous de Lille dès le mardi 09/05/2023.

Fait à Lille, le 27 avril 2023

Le Directeur du CROUS
de l'académie de LILLE et par délégation
Le Directeur Adjoint


Emmanuel PARISIS
Séverine DELIESSCHE